



Habitants
67 407 241

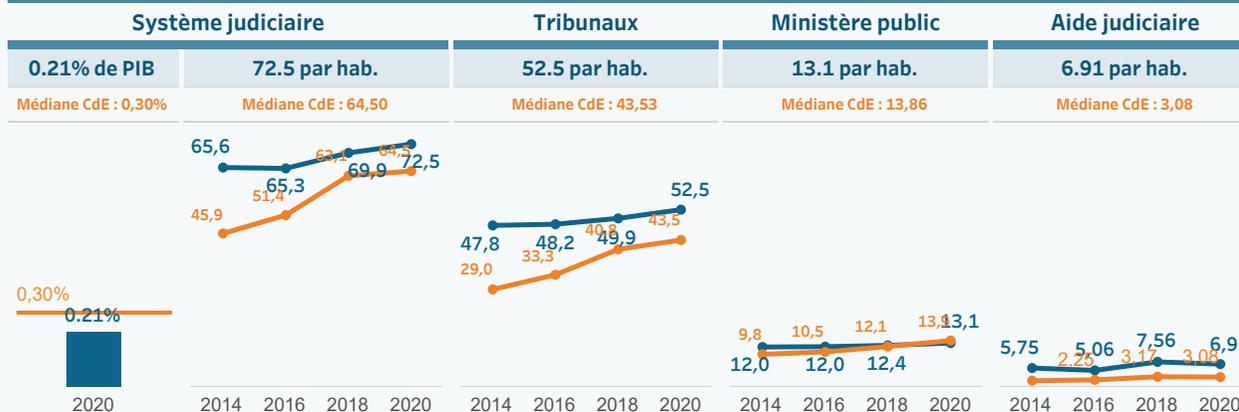


PIB
33 959 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
34 495 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté



Budget : En 2020, la France a consacré 4 889 157 842 € au budget exécuté du système judiciaire : 72,5€ par habitant (supérieur à la médiane CdE) et 0,21% du PIB (inférieur à la médiane CdE). Le budget du système judiciaire est stable, alors que la médiane européenne est en constante augmentation. En 2020, 72 % ont été consacrés aux tribunaux, 18 % au ministère public et 10 % à l'aide judiciaire. Comme il n'existe qu'un seul budget pour les tribunaux et les services du ministère public, les données sont basées sur une clé de répartition de 80% pour les tribunaux et 20% pour les services du ministère public.

Les TIC dans le système judiciaire

En 2020, l'indice TIC (5,9) a sensiblement augmenté de 0,8 point, mais reste inférieur à la médiane du CdE. Depuis 2020, la procédure pénale numérique et le système informatique de l'aide judiciaire (SIAJ) sont en cours de déploiement au niveau national. Le guichet électronique unique a été créé en 2019 en matière commerciale. L'investissement dans les TIC représente 2,2% du budget des tribunaux.

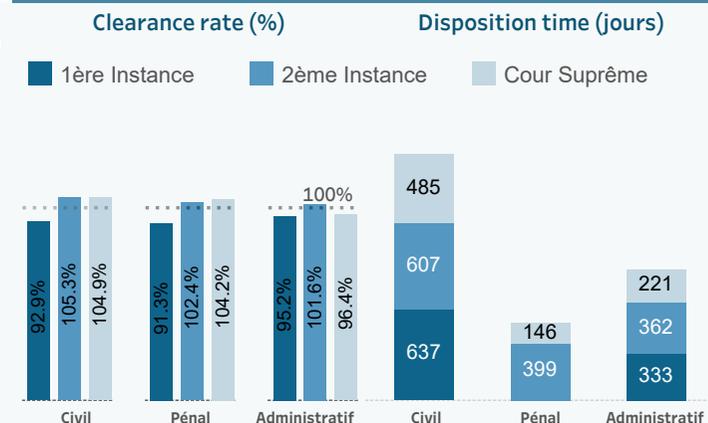
Justice adaptée aux enfants

Dans les commissariats de police et les gendarmeries, il existe des salles d'audition spécialement aménagées (salles Mélanie) dédiées aux mineurs, ainsi que des bureaux pré-équipés pour accueillir des moyens d'enregistrement audiovisuels mobiles dédiés à ce type d'audition. Dans les hôpitaux, il existe des unités d'accueil pédiatriques qui assurent une prise en charge pluridisciplinaire des mineurs ainsi que des unités pédiatriques pour enfants en danger qui limitent l'impact psychologique de la procédure judiciaire sur la victime mineure.

Violence domestique

Le prix européen Balance de cristal 2021 a été attribué à la France pour le projet "Dépôt de plainte simplifié à l'hôpital pour les victimes de violences conjugales". Les autorités chargées de l'enquête peuvent recevoir les plaintes des victimes de violences conjugales directement depuis les établissements médicaux. Les victimes bénéficient d'une procédure simplifiée et de la possibilité de déposer une plainte au moment et à l'endroit même où les violences ont été signalées.

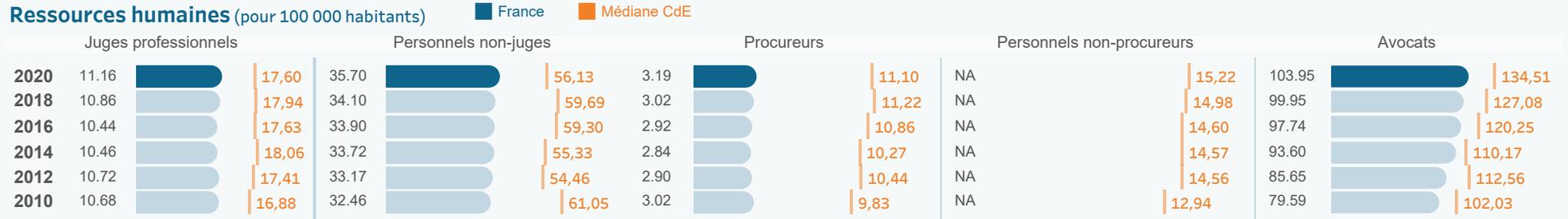
Efficacité



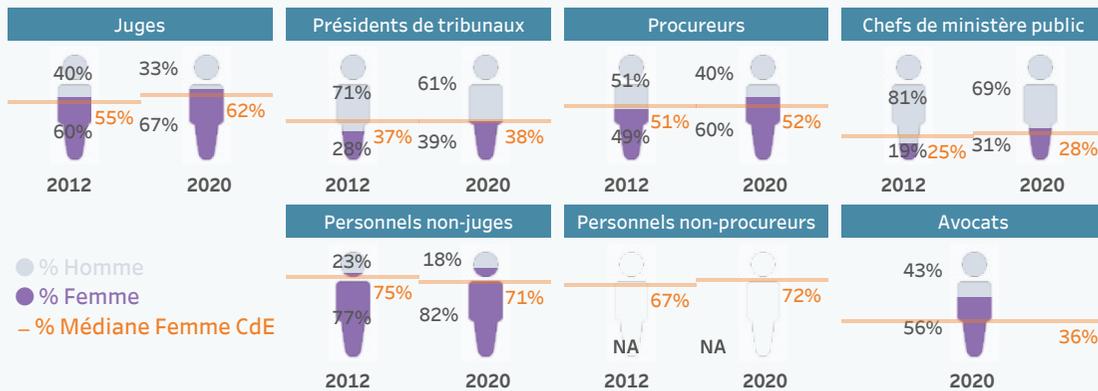
Efficacité : Contrairement à la tendance européenne, en France, les affaires administratives sont traitées plus rapidement que les affaires civiles contentieuses. En 2020, les tribunaux semblent être les plus rapides pour les affaires pénales de 3e instance, mais avec un DT supérieur à la médiane du CdE. Les affaires civiles contentieuses ont le DT le plus élevé pour les trois instances combinées, les valeurs dépassant largement les médianes respectives du CdE. Le DT le plus élevé est celui des affaires civiles contentieuses de 1ère instance. Le DT est inférieur à la médiane du CdE uniquement pour les affaires administratives de 1ère instance.

L'influence négative de la COVID-19 a entraîné une baisse de l'efficacité des tribunaux, particulièrement pour certaines catégories d'affaires. La crise sanitaire et le confinement ont entraîné une diminution du nombre d'affaires nouvelles, mais aussi et surtout du nombre d'affaires terminées. Avant cela, une importante grève des avocats et une grève des transports avaient principalement affecté les affaires terminées.

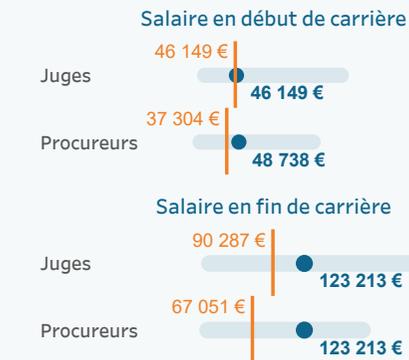
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



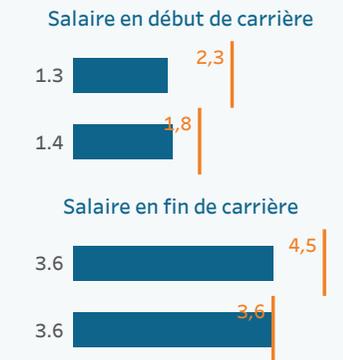
Parité



Salaires bruts absolus

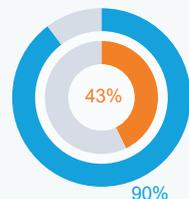


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

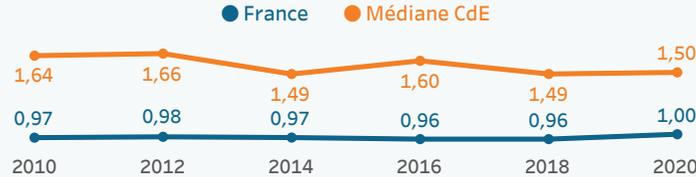


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	France	Médiane CdE
Total	5.94	6,5	6,5
Taux de déploiement	Civil	4.78	6,6
	Pénal	4.5	5,7
	Administratif	7.58	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	2.8	6,1
	Pénal	2.29	4,1
	Administratif	7.42	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	7.61	7,3
	Pénal	7.9	7,3
	Administratif	7.9	7,4
Aide à la décision	Civil	4.78	7,0
	Pénal	5.38	7,3
	Administratif	7.41	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

Cour Suprême
2ème Instance
1ère Instance

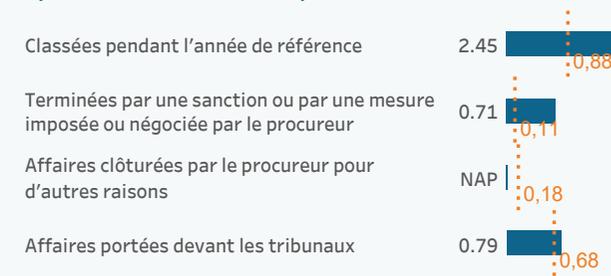


Ministère public

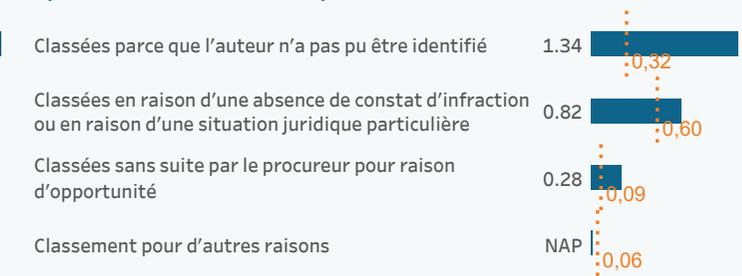
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://www.legifrance.gouv.fr>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://www.justice.gouv.fr/>
<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>